

Brabant Méridional.

Arrondissement Communal de *Burdos*

Commune d'*Ameyde*

REGISTRE DES MARIAGES ET DIVORCES,

Pour l'an mil huit cent vingt et un.

Par nous *jud. J.* du Tribunal de Première Instance, séant
à *Burdos*, Arrondissement de *Burdos*,
Province du Brabant Méridional, le présent Registre, destiné à recevoir les déclarations
des *Mariages et Divorces*, pendant l'année mil huit cent vingt et un, a été coté et paraphé
par premier et dernier feuillet, et contient *deux* feuillets.

Fait double à *Burdos*, le *23. 7. 21* mil huit cent vingt.

Maurice J. de Guindat

John W. O'Leary

J.B. L.R.
L.P. W.O.

la même heure.
Qu'une opposition au dit
fié fait par droit à leur re-
sistance les vices ci-dessus
dites du Code institué du
pour et à la future épouse
et pour former Chacun d'e-
t officiellement déclaré
litté par eux, et Marie Cas-
le mariage de quoi nous
serons présent de post-
de Antoine Robert âgé
Waplitte DeMaet âgé de
Vellegrin âgé de quarante
à Bruxelles et après l'acte
Nôtre de l'époux et Cro-
à l'exécution de l'époux,
qui ont déclaré ne s'op-
poser

H. De Coster
A. Robert
J.B. Derwaet
L. Vellegrin

J.P. W.O.

J. van Oudenhoesen
J. van Oudenhoesen
cd. Robert J. B. Gevaert
H. de Boshuis Louis Petegryn

MOIS des MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.
Octobre	Marchand et Samael	Le huit cent vingt un le dix huitième jour du mois d'octobre à une heure et demi après midi devant nous Jean Ferdinand delid officier de l'état civil délégué par le Maire de la Commune d'Orly, sous le sceau de la République Française, et domicilié à Orly, département de la Seine, et de Marie Thérèse Schellert, journalière domiciliée à Orly, département de la Seine, ont été présentés et consentant d'une part. Et la demoiselle Marie Samael âgée de vingt deux ans, fille de feu Jean Samael, et de Catherine Angier, domiciliée à Orly, département de la Seine, ont été présentés et consentant d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites pendant la principale porte d'entrée de la Maison Commune savoir la troisième Dimanche le Sept du Courant à dix heures, et le lendemain à midi et la seconde Dimanche le quatorze du même mois à la même heure. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous avons procédé à la célébration du mariage, et avons lu et fait lire à haute voix le titre du Code intitulé du mariage, et nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prêter pour Marie et pour Samael, chacun d'eux ayant répondu qu'ils s'engagent et s'obligent mutuellement de se marier, et nous avons déclaré que Marie Samael, et Samael Samael, sont unis par le mariage de quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Boon âgé de vingt quatre ans, beau frère de l'époux, Jean Van Billoen âgé de vingt quatre ans, et de Jean Baptiste Cafferaert âgé de vingt huit ans, et de Jérôme Cafferaert âgé de vingt dix ans, tous domiciliés à Orly, département de la Seine, et après lecture ont été l'époux Marie de l'époux l'époux Samael et Marie de l'époux, et témoins signés avec nous les Contractants ayant déclaré ne savoir écrire. Guillemeus c Marchand G: Samael P: Boon L: Van Billoen J. B: Cafferaert J: Cafferaert

MOIS des MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.
Octobre	Robert et Marie Thérèse	Le huit cent vingt un le dix huitième jour du mois d'octobre à dix heures et demi du matin devant nous Jean Ferdinand delid officier de l'état civil délégué par le Maire de la Commune d'Orly, sous le sceau de la République Française, et domicilié à Orly, département de la Seine, et de Marie Thérèse Schellert, journalière domiciliée à Orly, département de la Seine, ont été présentés et consentant d'une part. Et Marie Thérèse Van der Meulen âgée de vingt deux ans, fille de feu Jean Van der Meulen, et de Catherine Angier, domiciliée à Orly, département de la Seine, ont été présentés et consentant d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites pendant la principale porte d'entrée de la Maison Commune savoir la troisième Dimanche le Sept du Courant à dix heures, et le lendemain à midi et la seconde Dimanche le quatorze du même mois à la même heure. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous avons procédé à la célébration du mariage, et avons lu et fait lire à haute voix le titre du Code intitulé du mariage, et nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prêter pour Marie et pour Samael, chacun d'eux ayant répondu qu'ils s'engagent et s'obligent mutuellement de se marier, et nous avons déclaré que Marie Samael, et Samael Samael, sont unis par le mariage de quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Baptiste Cafferaert âgé de vingt huit ans, et de Jérôme Cafferaert âgé de vingt dix ans, tous domiciliés à Orly, département de la Seine, et après lecture ont été l'époux Marie de l'époux l'époux Samael et Marie de l'époux, et témoins signés avec nous les Contractants ayant déclaré ne savoir écrire. J B Gerwaet et: Robert Louis Patguie J. B: Cafferaert J: Cafferaert

MOIS des MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.
--------------------------	-------------------------------	---------------------------------

12 Novembre
Defunct
Coloniaux
 Le 12 novembre huit ont vingt un le quatrième jour du mois de
 Novembre à une heure après midi
 Tandis que nous Jean Ferdinand Delid officier de l'état civil délégué
 par le Maire de la Commune d'Hayssche devant les
 Doyen de la paroisse du Drabant Méridional. Sont comparus
 Henri de fief âgé de trente sept ans Dernier né à Hayssche
 le 12 septembre de l'an mil sept cent quatre vingt quatre
 domicilié chez de la Guillaume de fief Dédé à Hayssche le
 dix neuf novembre de l'an mil sept cent quatre vingt quatre
 et de Marie Catharina Plamman journalière domiciliée à Hayssche
 in présent et consentant d'une part.
 Et Marie Thérèse Colinaux âgée de trente quatre ans, journalière
 née à Hadenberg le onze juin de l'an mil sept cent quatre
 vingt sept, comparue par elle-même et par Monsieur Delid
 par Monsieur l'Officier de la dite Commune en date du vingt
 trois octobre dernier et domiciliée à Hayssche fille de
 Joseph Colinaux journalier domicilié à Hayssche in présent
 et consentant et de son père Joseph Colinaux Dédé à
 Hayssche le cinq septembre de l'an mil sept cent dix huit d'une
 part.
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux et ont été publiés ont été faits et ont été
 publiés par le Maire de la dite Commune. Sont intervenus
 muni de son pouvoir le quatre du courant à dix heures d'après midi
 et la seconde dimanche le onze du courant à la même heure
 Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée
 faisant droit à leur requête après avoir donné lecture de
 la loi sur le mariage et du chapitre dix de la loi de l'acte
 institué du mariage et ont demandé au futur époux et à
 la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour
 femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et séparément
 déclaré au nom de lui-même que Henri de fief
 et Marie Thérèse Colinaux, sont unis par le mariage de
 quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Baptiste
 Delid âgé de septante trois ans Charrier dit Antoine Robet
 âgé de vingt trois ans Charrier de Monsieur Jean Joseph
 Phigaux âgé de quarante deux ans Epicier et de Louis Dahan
 âgé de cinquante huit ans Epicier tous quatre domiciliés à
 Hayssche et après lecture ont été époux l'époux et la future
 épouse de l'époux et l'épouse de la future épouse et l'époux et la future
 épouse ont déclaré ne savoir rien comme étant illettrés.

J. B. Gervais

J. B. Gervais

A. Robert

L. Deveen

[Signature]

MOIS des MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.
--------------------------	-------------------------------	---------------------------------

12 Novembre
 Le 12 novembre huit ont vingt un le quatrième jour du mois de
 novembre à quatre heures après midi
 Tandis que nous Jean Ferdinand Delid officier de l'état civil délégué
 par le Maire de la Commune d'Hayssche devant les
 Doyen de la paroisse du Drabant Méridional. Sont comparus
 Jean Baptiste Delid âgé de trente sept
 ans journalier, né à Hayssche le quatre novembre de
 l'an mil sept cent quatre vingt quatre domicilié chez de
 feu Thomas Delid Dédé en cette Commune le quatre
 novembre de l'an mil sept cent dix huit. Et de son père
 Jean Baptiste Delid Dédé en cette Commune le vingt deux d'octobre de
 l'an mil sept cent dix huit. Et de son père Jean Baptiste Delid Dédé
 en cette Commune le vingt trois janvier dernier
 d'une part.
 Et Jeanne Catherine âgée de vingt neuf ans journalière
 née à Hayssche le dimanche d'octobre de l'an mil sept cent
 quatre vingt quatre domiciliée chez de feu Pierre Catherine
 Dédé en cette Commune le vingt novembre de l'an mil sept
 cent quatre vingt quatre et de son père Pierre Catherine Dédé en
 cette Commune le vingt dix octobre de l'an mil sept cent dix huit
 d'autre part.
 Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté entre eux et ont été publiés ont été faits et ont été
 publiés par le Maire de la dite Commune. Sont intervenus
 muni de son pouvoir le dix huit du courant à une heure
 après midi et la seconde dimanche le vingt cinq du courant
 à la même heure.
 Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée
 faisant droit à leur requête après avoir donné lecture de
 la loi sur le mariage et du chapitre dix de la loi de l'acte
 institué du mariage et ont demandé au futur époux et à
 la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour
 femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et séparément
 déclaré au nom de lui-même que Jean Baptiste Delid
 et Jeanne Catherine, sont unis par le mariage de
 quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Baptiste
 Delid âgé de septante trois ans Charrier dit Antoine Robet
 âgé de vingt trois ans Charrier de Monsieur Jean Joseph
 Phigaux âgé de quarante deux ans Epicier et de Louis Dahan
 âgé de cinquante huit ans Epicier tous quatre domiciliés à
 Hayssche et après lecture ont été époux l'époux et la future
 épouse de l'époux et l'épouse de la future épouse et l'époux et la future
 épouse ont déclaré ne savoir rien comme étant illettrés.

J. B. Gervais

J. B. Gervais

A. Robert

J. B. Gervais

[Signature]

MOIS des MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.

MOIS des MARIAGES.	NOMS PROPRES DES ÉPOUX.	ACTES DES MARIAGES ET DIVORCES.